

WORKSHOP SOCIAL

INTEGRER AVEC PRAGMATISME LA GESTION DE L'ALERTE HARCELEMENT EN ENTREPRISE

En présentiel dans les locaux de la FEB



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Jamais l'actualité sociale et juridique n'a autant été marquée par un thème que par celui du harcèlement. Tendance résultant d'un changement de stratégie depuis les ordonnances Macron ou véritable mouvement de fond post #metoo, ce sujet extrêmement sensible reste encore mal appréhendé dans l'entreprise.

Programme de la formation

Trop souvent géré dans l'urgence d'une alerte interne, cette formation pratique, par petits groupes afin de permettre des échanges pratiques et efficaces, permettra aux participants de disposer de l'ensemble des bons réflexes à avoir dans le cadre de la gestion d'une alerte harcèlement, moral et/ou sexuel.

Cette formation sera l'occasion de revenir, avec un avocat praticien expérimenté, sur toutes les dernières tendances observées dans la jurisprudence mais aussi de repartir avec une documentation utile permettant de disposer des bases pour gérer utilement et de manière sécurisée l'alerte harcèlement.

Chaque thème est clôturé par des **échanges interactifs** entre l'intervenant et les participants pour **partager les pratiques des entreprises et répondre aux questions des participants**.

Evaluation, Bilan et conclusion du stage

Objectifs

- Maîtriser les changements essentiels apportés par la nouvelle convention collective
- Identifier les actions opérationnelles permettant d'anticiper ce changement
- Partager les pratiques des entreprises pour s'assurer de la bonne application des dispositions

Mardi 10 juin 2025
9h30 à 17h30 à la FEB

A destination des
Dirigeants, DRH, RRH, RH, Responsables des relations sociales...

Taux de réussite 2024 aux formations FEBP : 100 %

Taux de satisfaction 2024 des candidats aux formations FEBP : 92 %

En application des articles D5211-2 et suivants du Code du Travail, nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap (Réfèrent handicap : Wilson PIQUES - wpiques@febpf.fr).

Nos formations sont « non-certifiantes » et non accessibles via le CPF.

Prérequis spécifique : Uniquement maîtrise de la langue française (lire et écrire)



34 quai de la Loire 75019 Paris

Accès : Métro ligne 5 (Jaurès) ou ligne 7 (Stalingrad)

RER : Magenta/Gare du Nord

Réfèrent pédagogique :

Sylvie LEMAITRE—slemaitre@febpf.fr

www.entrepreneursboulangerie.org

Moyens pédagogiques et encadrement

Intervenant : Maître Ludovic BLANC—avocat en droit social inscrit au barreau de Paris

Organisation : Présentiel dans les locaux de la FEB (12 stagiaires maximum)

Supports : Recueil des besoins des candidats en amont de la formation (avec leurs questions relatives à ces thématiques), échanges interactifs entre l'intervenant et les participants pour partager les pratiques des entreprises et répondre aux questions des participants

Durée : 1 journée soit 7h00 au total

Tarif : 450 € HT par stagiaire

Bulletin d'inscription

A retourner par mail à contact@febpf.fr

N'hésitez pas à nous indiquer si vous êtes une personne en situation de handicap. Nous prendrons également contact avec notre intervenant pour prévoir une formation spécifique au type d'handicap concerné.

Nom de la formation :

.....



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

N° d'activité FEBP SERVICES : 11754277975

Certification qualité : SGS n°00632

N° de SIRET : 784 717 902 00059

Informations concernant le stagiaire

Prénom / **NOM** :

.....

Fonction :

.....

.....

Tél. : **E-mail** :

.....

Société :

.....

.....

Adresse **de** **la** **société** :

Conditions générales de participation aux formations

Les inscriptions aux formations organisées par FEBP SERVICES sont soumises aux présentes conditions générales de participation. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions.

INSCRIPTION : Toute inscription à une formation peut être faite par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété ou sur notre site internet (<https://www.entreprisesboulangerie.org/>). En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer, à FEBP SERVICES les coordonnées complètes de celui-ci et à cet organisme tous les éléments nécessaires pour en assurer le paiement, avant la date de formation.

TARIFS : Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme en € HT et TTC (TVA de 20% applicable) et comprennent les frais de restauration par jour et par participant. Toute formation commencée est due en totalité.

PAIEMENT : Nos factures sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement ou chèque à l'ordre de FEBP SERVICES.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement et à FEBP SERVICES le numéro de dossier.

Si celui-ci n'était pas effectué, FEBP SERVICES serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise qui a réalisé l'inscription, solidairement débitrice à son égard.

CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION, FICHE D'ÉVALUATION ET SUIVI ADMINISTRATIF :

Après enregistrement de l'inscription à une formation, deux

En distanciel : Ce sont les modalités de connexion et de suivi de la formation qui seront adressées par mail.

A la fin de la formation, une fiche d'évaluation est remplie par le participant et remise à l'animateur de la formation.

Dans le cas d'une formation à distance, un certificat de réalisation rempli par FEBP SERVICES sera joint à la facture, conformément à la réglementation.

DELAI DE RETRACTATION : Le client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation, sans frais, si la demande est formulée par écrit au moins 5 jours ouvrés avant la date de formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par FEBP SERVICES.

En cas d'annulation de participation par le client après le 5ème jour ouvré précédant la date de début de formation, FEBP SERVICES facturera à l'entreprise le prix de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être transmis au plus vite à FEBP Services.

FEBP SERVICES se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations dont l'effectif serait insuffisant ou en cas de



34 quai de la Loire 75019 Paris

Tél. 01 53 20 70 38

E-mail : contact@febpf.fr

www.entreprisesboulangerie.o

Personne en charge des dossiers de formation dans votre entreprise :

Prénom / NOM :

.....

Fonction :

.....

.....

Tél. : E-mail :

.....

Société :

.....

.....